Image not found or type unknown

Assurance 2ème conducteur

Par **yacb**, le **10/11/2014** à **08:49**

Bonjour,

J'ai un contrat d'assurance automobile ou il figure un 2ème conducteur.

Si ce dernier tombe en panne avec ma voiture, l'assurance couvre-t-elle les frais de réparation?

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **10/11/2014** à **11:20**

Bonjour,
l'assurance couvre en cas d'accident pas de panne ?! Même pour vous...

Par **janus2fr**, le **10/11/2014** à **12:14**

Bonjour,
Attention grenouille, tout est possible avec les assurances, certaines garantissent les pannes...

Par **martin14**, le **10/11/2014** à **12:35**

Bjr Yacb,

Vous n'avez qu'à lire votre contrat ou demander à votre assureur ... ce qui est garanti ...et ce qui ne l'est pas .. Comment voulez-vous qu'on vous réponde ..sans connaître votre contrat .. elle est ***xxxxxx*** votre question ..!

Bonjour,
Merci de bien vouloir rester correct dans vos rédactions...

Par **yacb**, le **10/11/2014** à **13:35**

Merci pour vos réponses et je ne vois pas l'intérêt de dire qu'une question est bête, inutile d'être grossier,on a le droit d'ignorer des choses de la vie courante ou sinon abstenez vous de répondre.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/11/2014** à **13:55**

Effectivement janus ! c'est vrai qu'avec les assurances... sinon, ce que veut dire martin c'est qu'avant de s'adresser à un forum ou l'exactitude des réponses restent pour le moins incertaine, il vaut mieux voir avec son assurance ! Car effectivement tout va dépendre de ce qui est indiqué dans votre contrat ! et ça on ne peut pas l'inventer...Mais le ton n'avait pas à être aussi désagréable !

Par **martin14**, le **11/11/2014** à **09:14**

Mouais ... un assureur qui prend en charge les frais de réparation d'une véhicule en panne ? çà existe ? Je ne vois pas très bien quelle assureur couvre les "frais de réparation" d'un véhicule qui tombe en panne ?... qu'il s'agisse du premier ou du second conducteur ..
Il faudrait que Yacb nous donne des précisions sur sa police ... ce qu'il n'a toujours pas fait ... Les donnera-t-il ?
Pourrait-il nous faire une copie de la clause de son contrat qui prévoit la prise en charge de tels frais ?

Par **janus2fr**, le **11/11/2014** à **09:22**

Bonjour martin14,
Plusieurs assurances proposent ce service, je ne peux pas citer de noms conformément aux règles du forum, mais la mienne, par exemple, le propose.
D'ailleurs, avec les assurances, du moins celles sérieuses, il est toujours possible de négocier les garanties que vous voulez, il suffit d'être prêt à payer la prime qui va avec.

Par **martin14**, le **11/11/2014** à **09:26**

@janus2fr,
Si vous parlez de la garantie assistance, il ne s'agit pas des "frais de réparation", mais juste d'une assistance c'est à dire, le dépannage rapide rapide sur place et, si nécessaire, la dépanneuse jusqu'au garage le plus proche... mais pas les frais de réparation eux-mêmes ..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **janus2fr**, le **11/11/2014** à **10:22**

Oui, merci de faire mon éducation !
Je connais encore la signification des mots que j'emploie (mais une erreur est toujours possible).
Tapez "assurance pannes mécaniques" sur votre moteur de recherche préféré...

Par exemple :
[citation]

En cas de panne de votre véhicule, les frais de réparation liés à sa remise en état sont pris en charge, pièces et main-d'oeuvre comprises.
Les pannes garanties sont celles liées au moteur (y compris carter et culasse), aux composants électriques et électroniques du moteur, aux systèmes d'alimentation, d'injection (hors injecteurs) et d'échappement.*

* voir détails des pièces prises en charge dans les conditions générales

A noter : vous êtes garanti jusqu'à ce que votre véhicule atteigne 250 000 km ou 15 ans.

EN RÉSUMÉ
Avec l'option « Pannes mécaniques », nous prenons en charge les frais de réparation, pièces et main d'oeuvre, en cas de panne garantie de votre voiture.[/citation]

Par **martin14**, le **11/11/2014** à **10:43**

Votre assurance le propose .. mais vous ne l'avez pas souscrite ..
Je suppose que ce genre de garantie doit coûter bonbon ..
Quant à Yacb .. on ne sait pas ... ce qu'il a souscrit ..
Mais quoiqu'il ait souscrit (assistance ou réparations), on ne voit pas très bien pourquoi le second conducteur ne serait pas concerné, puisqu'il s'agit d'une police sur l'état du véhicule proprement dit, sans liens avec la conduite elle-même du véhicule ..

Par **janus2fr**, le **11/11/2014** à **10:54**

Je ne faisais que répondre à vos interrogations...
[citation]
Mouais ... un assureur qui prend en charge les frais de réparation d'une véhicule en panne ? çà existe ? Je ne vois pas très bien quelle assureur couvre les "frais de réparation" d'un véhicule qui tombe en panne ?... qu'il s'agisse du premier ou du second conducteur ..
[/citation]
[citation]Si vous parlez de la garantie assistance, il ne s'agit pas des "frais de réparation", mais juste d'une assistance c'est à dire, le dépannage rapide rapide sur place et, si nécessaire, la dépanneuse jusqu'au garage le plus proche... mais pas les frais de réparation eux-mêmes ..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[/citation]
Vous savez, à présent, que ces assurances existent bien...

Par **martin14**, le **12/11/2014** à **06:01**

[citation]Vous savez, à présent, que ces assurances existent bien..[/citation]

Ces assurances existent bien ?

En ce qui me concerne, je fais une différence entre ce qui "existe" sur internet dans le moteur de recherche de google et ce qui existe réellement dans la vraie vie concrète... des internautes .. et particulièrement celle des personnes qui viennent poser des questions plus ou moins saugrenues sur les forums de droit routier .. sans naturellement, nous fournir les éléments ..pour pouvoir leur répondre ...
De toute façon, Yacb n'étant pas revenu dans la file pour nous dire réellement quelles sont les clauses de son contrat, je ne vois pas trop l'intérêt de continuer de discuter de clauses .... hypothétiques ...sur des contrats hypothétiques ... avec vous ... car, non, au risque de vous décevoir .. vous ne m'avez rien appris du tout jusqu'ici dans cette file (ni dans une autre) ..
Mais continuez si çà vous amuse de jouer à l'instit, peut-être ... un jour ...vous m'apprendrez quelque chose ..

FIN DE LA FILE POUR MOI

PS : j'ai l'impression que vous n'avez toujours pas digéré le cours de droit que je vous ai donné dans une autre file sur la "force majeure et le droit routier" ... vous n'avez toujours pas répondu .. et on ignore toujours si vous l'admettez ou pas ..

Par **janus2fr**, le **12/11/2014** à **13:39**

Vous êtes vraiment quelqu'un de particulièrement antipathique !
Vous me posez une question :
[citation]un assureur qui prend en charge les frais de réparation d'[barre]une[/barre] [s]**un**[/s] véhicule en panne ? çà existe ?[/citation]
Je prends de mon temps pour vous répondre, vous apporte quelques pistes de recherche, bref, essaie de vous renseigner au mieux.
Je laisse juge les lecteurs du forum sur votre dernière participation à ce sujet...
Je ne sais pas qui a du mal à digérer...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés